

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 8 AVRIL 2008**

L'an deux mil huit, le huit avril à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 28 mars 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en son siège, sis 14 bis, rue Favier à POMMEUSE, sous la présidence de Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

Présents membres titulaires :

Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux : Bernard HAMELIN, Raoul LAVÉRIE, Philippe GALY ;

Représentant la commune de Faremoutiers : Michel COMMANAY, Marie Claude POVIE, Bruno GIBERT, Marc GILLOOTS, Alain GRIES ;

Représentant la commune de Guérard : Jean Pierre CÉ, Pierre DREYFUS, Christine GILLOIRE, Denis HERTZ ;

Représentant la commune de Pommeuse : Jacques ALONSO, Annie PATERNOSTRE, Jean Pierre DARDANT, F. DUBUGET, Yves PAINDAVOINE ;

Présents membres suppléants :

Philippe CLAUSIER, Georges DEBUCHY, Bruno DUMONT, Claude VION, Patrice GOT, Sylvain MARTINAUD, Gérard RIBINIK, Anne-Marie THIEBAUT, Patrick VILLOINGT, Geneviève LANERY, Christophe de CLERCK, Pierrette TURLAN ;

Absent excusé : Josette MARTIN

Secrétaire de séance : Annie PATERNOSTRE

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE du JOUR

- Election du Président
- Délégation de pouvoir au Président
- Délibération pour fixer le nombre de vice-président
- Election des vice-présidents
- Indemnités du président et vice-présidents
- Désignation des membres du bureau
- Désignation des délégués aux différents syndicats
- Désignation des membres à la commission jeunesse
- Avenant au contrat de travaux de la rue Prémol à Guérard
- Renouvellement de l'agrément pour le RAM
- Informations et questions diverses

Le Président sortant ouvre la séance, fait l'appel et déclare les nouveaux conseillers délégués installés dans leurs fonctions.

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée (article L.5211-9 du CGCT)

M. DREYFUS doyen d'âge, est nommé Président de l'assemblée.

M. DREYFUS, invite le conseil à procéder à l'élection du Président.

Se présente : Michel COMMANAY

ELECTION DU PRESIDENT

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1er tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre de votants	[17]
nombre de bulletins trouvés dans l'urne	[17]
nombre de bulletins litigieux ou blanc	[4]
nombre de bulletins exprimés	[13]
majorité absolue	[9]

Michel COMMANAY ayant obtenu 13 voix, soit la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Délégation de pouvoir au Président

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Président,

Vu l'article L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T.,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration Communautaire, a donné au Président certaines des délégations prévues à l'article L2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T., pour la durée de son mandat, et notamment :

1/ De procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2/ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget,

3/ De passer les contrats d'assurances,

4/ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,

5/ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

6/ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

7/ D'intenter au nom de la CC Brie des Moulins, les actions en justice ou de défendre la CC dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas,

8/ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite fixée par le conseil communautaire,

9/ de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire,

M. le Président soumet à l'assemblée pour approbation cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

Délibération pour fixer le nombre de vice-président

Le Président,

- rappelle que les statuts de la collectivité prévoient la nomination de deux vice-présidents,

- propose de conserver la nomination de deux vice-présidents,
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

Election des vice-présidents

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Michel COMMANAY élu Président, à l'élection du 1^{er} vice-Président.

Se présente : Jacques ALONSO

ELECTION DU 1^{ER} Vice-Président

1er tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre de votants	[17]
nombre de bulletins trouvés dans l'urne	[17]
nombre de bulletins litigieux ou blanc	[4]
nombre de bulletins exprimés	[13]
majorité absolue	[9]
nombre de voix pour Jacques ALONSO	[13]

M. Jacques ALONSO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} vice-Président et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2^{ème} vice-Président.

Se présentent : Raoul LAVERIE et Pierre DREYFUS

ELECTION DU 2^{ème} Vice-Président

1er tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre de votants	[17]
nombre de bulletins trouvés dans l'urne	[17]
nombre de bulletins litigieux ou blanc	[0]
nombre de bulletins exprimés	[17]
majorité absolue	[9]
nombre de voix pour Raoul LAVERIE	[13]
nombre de voix pour Pierre DREYFUS	[4]

M. Raoul LAVERIE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} vice-Président et a été immédiatement installé.

Indemnités du président et vice-présidents

Vu l'article L.5211-12, L.5214 et R.5331-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président donne lecture de la circulaire n°2007/5 relative aux dispositions concernant le calcul des indemnités de fonction des Présidents et vice présidents d'EPCI dotés d'une fiscalité propre.

Informe que les indemnités sont calculées par rapport à l'indice brut 1015

Dit que le taux maximal (en % de l'indice 1015) est de 41.25 % pour le Président

Dit que le taux maximal (en % de l'indice 1015) est de 16.50 % pour le vice-Président

Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2008

Demande l'application automatique des régularisations légales et réglementaires qui pourraient intervenir

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

Désignation des membres du bureau

Le Président, rappelle l'article 8 des statuts de la communauté de communes :

« Le Bureau est composé de 2 délégués par commune. Parmi les membres du bureau, deux sont élus et assument les fonctions de vice-président. »

Sont désignés comme membre du bureau :

Raoul LAVERIE, Bernard HAMELIN, Michel COMMANAY, Marie Claude POVIE, Pierre DREYFUS, Denis HERTZ, Jacques ALONSO, Annie PATERNOSTRE

Désignation des délégués aux différents syndicats

Le Président propose de désigner les délégués qui siégeront auprès des syndicats dont la communauté de communes est adhérente.

Suite aux différentes propositions des conseils municipaux il est proposé d'effectuer un vote sur bulletin.

Sont candidats :

SYNDICAT DU GRAND MORIN

titulaires	Nombre de voix	suppléants	Nombre de voix
M. de CLERCK	16	M. DARDANT	16
M. GALLY	16	M. GIBERT	1
M. GRIES	0	M. GILLOOTS	13
M. HAGUENIER	16	Mme MARIGNER	16
M. VION	0	Mme POVIE	1
Mme JAUBERT	16	Mme THIEBAUT	16
Mme PATERNOSTRE	15		

Sont désignés comme délégué :

Titulaires : M. de CLERCK, M. GALY, M. HAGUENIER, Mme JAUBERT, Mme PATERNOSTRE

Suppléants : M. DARDANT, M. GILLOOTS, Mme MARIGNER, Mme THIEBAUT

SYNDICAT MIXTE DU CENTRE AQUATIQUE DES CAPUCINS

Sont candidats :

titulaires	Nombre de voix	suppléants	Nombre de voix
M. ALONSO	14	Mme EBHERARDT	13
M. CLAUSIER	2	Mme MARTIN J.	13
M. COMMANAY	13	M. SEPIERRE	15
M. DREYFUS	13	Mme PATERNOSTRE	13
M. GIBERT	3	Mme POVIE	5
M. LAVERIE	12		

Sont désignés comme délégué :

Titulaires :

M. ALONSO, M. COMMANAY, M. DREYFUS, M. LAVERIE

Suppléants :

Mme EBHERARDT, Mme MARTIN J., M. SEPIERRE, Mme PATERNOSTRE

SYNDICAT S.M.L.C.T.O.M.

Sont candidats :

titulaires	Nombre de voix	suppléants	Nombre de voix
M. COMMANAY	15	M. CLAUSSIER	14
M. DUCELLIER	13	M. DARDANT	14
M. GIBERT	3	M. GRIES	2
Mme GILLOIRE	4	Mme MARTIN J.	15
M. GILLOOTS	6	M. RIBINIK	13
M. HAMELIN	11	M. VION	6
Mme PATERNOSTRE	12		

Sont désignés comme délégué :

Titulaires :

M. COMMANAY, M. DUCELLIER, M. HAMELIN, Mme PATERNOSTRE

Suppléants :

M. CLAUSSIER, M. DARDANT, Mme MARTIN J., M. RIBINIK

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT LA CELLE SUR MORIN, FAREMOUTIERS ET POMMEUSE

Sont désignés comme délégué titulaire : M. ALONSO, Mme COLIN, M. COMMANAY, M. DARDANT, Mme MARTIN M, M. GILLOOTS

Sont désignés comme délégué suppléant : M. DUCELLIER, M. GRIES, M. MERILLOU, Mme PATERNOSTRE

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, ces décisions.

Désignation des membres à la commission jeunesse**Titulaires :** Monique MARTIN, M. DUBUGET, M. CLAUSSIER, Mme THIEBAULT**Suppléants :** Mme TURLAN, Mme COMSEL, M. DEBUCHY, Mme GARCIA**Avenant au contrat de travaux de la rue Prémol à Guérard**

Le Président, informe qu'un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise Acanthe le 23/10/07, à la suite d'un appel d'offre ouvert et a défini la consistance des travaux d'assainissement sur la rue de Prémol et la rue du Bois à Guérard.

Le présent avenant n° 1 au marché de travaux en date du 23/13/07 a pour objet de modifier la date butoir de fin des travaux (article 3 de l'acte d'engagement). Celle-ci était initialement prévue au 21/12/07. Elle sera repoussée au 15/01/08 compte tenu des congés hivernaux et des conditions météorologiques défavorables des mois de novembre et décembre.

Le Président, rappelle que l'avenant n'a aucune incidence sur le prix des travaux (460 266 €HT) et sur le délai de réalisation

Vu la délibération ayant autorisé M. le Président à signer le marché de travaux avec l'entreprise Acanthe BTP pour un montant de 460 266 €HT ;

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'avenant n°1 et de repousser la date butoir de fin des travaux au 15/01/08.

Renouvellement de l'agrément pour le RAM

Le Président, informe le conseil que le R.A.M a été créé en juin 2005, qu'une convention à été signée avec la CAF, valable du 1^{er}/06/05 au 31/05/08.

La présente délibération a pour objet :

- La notification à la CAF du renouvellement de la convention, pour 3 ans,
- demande de subvention auprès de la CAF notamment la prestation de service correspondant à 40 % des dépenses de fonctionnement (dans la limite d'un plafond défini par la CNAF et au prorata du temps d'ouverture)

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte ces décisions.

Informations et questions diverses

- recrutement du responsable service jeunesse
- clôture du dossier CTL (contrat temps libre) pour le 30/04/08, présentation du nouveau contrat Enfance Jeunesse le 17/04/08 avec la CAF

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

Le Président
Michel COMMANAY